

GENEVIÈVE PAQUET

Avocate

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Laval, Québec, H7P 2P2

Téléphone : 514-972-8275 / Télécopieur : 514-352-6796

Courriel : genevieve.paquet.1@umontreal.ca

Le 11 août 2008

‘Par courrier électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie

Tour de la Bourse, C.P. 001

800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255

Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3662-2008 (Phase II)
Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2008

Chère consœur,

La présente donne suite à la correspondance de la Régie, datée du 1^{er} août 2008, qui abordait la planification de l'audience mentionnée en rubrique. Le GRAME tient à informer la Régie que son témoignage portera essentiellement sur trois thèmes faisant partie de la preuve de Gaz Métro, distincte de celle faisant partie du PEN, soit le plan d'approvisionnement, le FEÉ et le PGEÉ.

Le plan d'approvisionnement gazier pour l'exercice 2009, plus particulièrement l'enjeu des ports méthaniers dans une perspective de développement durable, sera abordé par l'analyste Jean-François Lefebvre, pour une durée d'environ dix (10) minutes.

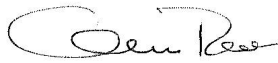
Le FEÉ, incluant le suivi des décisions de la Régie et le plan d'action pour l'utilisation de ses sommes, ainsi que le suivi de la décision D-2007-116 à l'égard du PGEÉ, seront abordés par l'analyste Nicole Moreau. Madame Moreau abordera également brièvement la demande d'inclure la quote-part payable par Gaz Métro à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et la proposition d'inclure des frais de remise en service en fonction du volume de consommation, sa présentation étant estimée à une durée totale de dix (10) minutes. Madame Valentina Poch, directrice du GRAME, sera également présente et disposée à témoigner sur le contenu du mémoire du GRAME, si requis.

Le GRAME se réserve le droit de procéder au contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro concernant ces sujets (plan d'approvisionnement, FEÉ, PGEÉ) pour une durée de cinq (5) à dix (10) minutes. À ce jour, le GRAME n'entend pas contre-

interroger les témoins des autres intervenants. Enfin, la plaidoirie du GRAME est estimée à une durée de vingt (20) minutes.

Également, et ce afin de permettre à la Régie d'établir un calendrier pour cette audience prévue les 21, 22 et 25 août 2008, le GRAME indique par la présente le fait que son analyste, monsieur Jean-François Lefebvre, ne pourra malheureusement pas être présent les 22 août PM et 25 août. En l'occurrence, il serait apprécié que le témoignage du GRAME puisse être prévu pour le 22 août AM, ou à une date ultérieure, autre que celle mentionnée précédemment.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Vincent Regnault pour SCGM
cc. Les intervenants au dossier